

CRÉER UNE DÉRIVATION DES MÉCANISMES DE PROTECTION



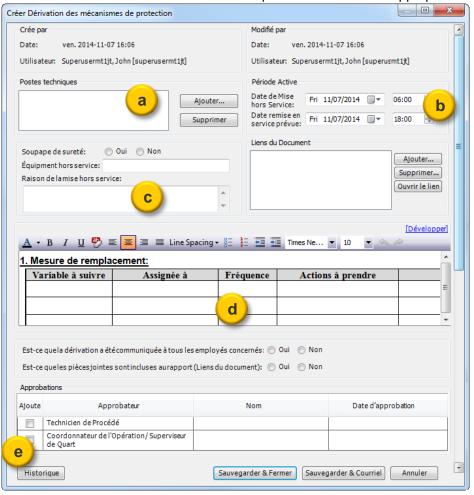
GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE (GRR)

Introduction et conseils

- Lors de l'exécution d'une Dérivation des mécanismes de protection, il faut s'assurer que tous les risques pour le personnel, l'intégrité du matériel et l'environnement sont dûment identifiés et que les mesures d'atténuation et précautions appropriées sont en place.
- Dès que tous les approbateurs ont été vérifiés, le formulaire électronique indiquera « Approuvé ».
- Toute modification apportée à un formulaire approuvé totalement ou en partie, à l'exception de la Date de remise en service prévue, devra être approuvée à nouveau (toutes les approbations antérieures seront annulées).

Procédure

- 1. Dans le volet de navigation, **cliquez** sur l'icône **Formulaires </u> pour aller à l'écran des formulaires.**
- 2. Cliquez sur le bouton Nouveau et choisissez « Dérivation des mécanismes de protection ».
- 3. Un nouveau formulaire s'affichera. Remplissez-le de manière appropriée.



- a) Cliquez sur le bouton Ajouter pour choisir les Postes techniques qui s'appliquent au formulaire.
- Sélectionnez les dates et les heures durant lesquelles le formulaire est valide.
- c) Indiquez si la dérivation touche une Soupape de sureté, et donnez un nom pour l'Équipement hors service et la Raison.
- d) Inscrivez la raison du formulaire en entrant le texte à l'endroit prévu. Le formulaire est en texte libre et peut être édité au besoin.
- e) Si vous êtes un approbateur, cliquez sur la case ✓ située à côté du poste que vous approuvez. OLT enregistrera votre nom et le moment de l'approbation.



CRÉER UNE DÉRIVATION DES MÉCANISMES DE PROTECTION



GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE (GRR)

4. Cliquez sur **Sauvegarder et fermer** pour sauvegarder votre travail et fermer la fenêtre **Formulaire.** Vous pouvez aussi cliquer sur **Sauvegarder et courriel** pour envoyer un courriel aux approbateurs et les aviser qu'ils peuvent ouvrir un OLT et approuver le formulaire.



Toutes les **erreurs** ① doivent être corrigées avant que le **Formulaire** puisse être sauvegardé et consulté par d'autres personnes.